

N°DBCA-2022-054

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SORTIE D'ACTIF

Le 08 septembre 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 août 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine	Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

**

Vu :

- la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, portant règlementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, supprimant le monopole des commissaires-priseurs,
- le code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,
- la délibération du Bureau du conseil d'administration n° 2014-BCA-47 du 11 septembre 2014 approuvant le principe de ventes aux enchères des biens dépréciés ou inutilisés du Sdis 76,
- la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégations du Conseil d'administration au Bureau du conseil d'administration,
- la délibération du Bureau du conseil d'administration n° DBCA-2022-028 du 31 mars 2022 relatif au partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime et l'association pompiers missions humanitaires.

*

**

Il est envisagé de sortir du patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime les matériels énoncés ci-dessous à des fins de destruction pour l'un et de don pour l'autre :

MATERIELS MOBILES D'INCENDIE ET DE SECOURS

N° Inventaire comptable	Année	Article budgétaire	Marque-modèle	Immat.	Kms	Prix acquisition	Mise à prix initiale *
99112	1999	2144	CAMION CITERNE FEUX DE FORET	3323 SP 76	26 947	129 561,57 €	**

Le véhicule, ci-dessus énoncé, a été accidenté lors d'une intervention. En l'état, il est qualifié d'épave et doit faire l'objet d'une destruction. Par ailleurs, ce dernier devait faire l'objet d'une mise à la réforme au 1^{er} janvier 2025. A cette échéance, la valeur théorique d'un véhicule de ce type aurait été de l'ordre de 11 000 €.

Par ailleurs, le partenariat entre le Sdis 76 et l'association Pompiers Missions Humanitaires prévoit le don d'un véhicule de type Camion Citerne Incendie (CCI). Ainsi, dans le cadre précité, il est proposé de sortir de l'actif le véhicule évoqué ci-dessous.

N° Inventaire comptable	Année	Article budgétaire	Marque-modèle	Immat.	Kms	Prix acquisition	Mise à prix initiale *
961773	1997	2144	CAMION CITERNE INCENDIE	9870 RS 76	24 841	122 451,04 €	DON

* En cas d'enchère ou négociation infructueuse, la cession pourra être réalisée à un montant inférieur à la mise à prix initiale.

** Le véhicule est accidenté et a vocation à être détruit.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220908-DBCA-2022-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022
Affichage : 09/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 09/09/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER